

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.100

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 30 juin, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 juin 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 23 juin 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Patrick MARENGO
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
M. Pierre PAPEIX représenté par René-Luc CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Bruno JARROIR

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : MONSIEUR BRUNO MALARDAY - INDEMNISATION SUITE AU SINISTRE
DU 3 JUIN 2017

RAPPORTEUR : M. CLECH

VOTE : UNANIMITÉ

Le samedi 3 juin 2017, lors de la « Fête des Boulangers », place du 4^{ème} Zouave à ROYAN, un problème électrique est survenu.

En effet, les manipulations « montage-démontage » répétitives ont entraîné une rupture de neutre, ayant pour conséquence un passage de courant de 220 V à 380 V, endommageant ainsi la vitrine réfrigérée de Monsieur Bruno MALARDAY.

De ce fait, Monsieur MALARDAY ne peut plus exercer sa profession correctement. De plus, le manque de production et de ventes entraînent pour lui un réel manque à gagner.

La réclamation présentée par Monsieur MALARDAY s'établit à la somme de 1.331,90 € T.T.C. (mille trois cent trente et un euros et quatre-vingt dix centimes), correspondant à l'achat d'une nouvelle vitrine réfrigérée et la location d'une vitrine.

Compte tenu de la responsabilité claire et directe de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un protocole transactionnel avec Monsieur Bruno MALARDAY, d'accepter de verser la somme de 1.331,90 € T.T.C. (mille trois cent trente et un euros et quatre-vingt dix centimes), et d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

En contrepartie, Monsieur Bruno MALARDAY s'engage à éteindre sa réclamation à l'encontre de la Ville de ROYAN et à accepter de ne plus former de recours ultérieur contre la Ville sur ce litige.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la réclamation présentée par Monsieur Bruno MALARDAY,
- Vu le projet de protocole transactionnel,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'accepter le protocole transactionnel avec Monsieur Bruno MALARDAY,
- de verser à Monsieur Bruno MALARDAY la somme de 1.331,90 € T.T.C. (mille trois cent trente et un euros et quatre-vingt dix centimes), correspondant au montant du rachat d'une nouvelle vitrine réfrigérée ainsi que la location d'une vitrine,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser le Maire ou le Premier Adjoint, agissant par délégation, à établir et à signer le protocole transactionnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 juillet 2017

Le Premier Adjoint,
Patrick MARENCO